

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 549

présenté par

M. Lagleize, M. Fuchs, Mme Jacquier-Laforge, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Millienne,
M. Turquois et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

ARTICLE 40

Rédiger ainsi l'alinéa 1 :

« Le Gouvernement présente au Parlement un rapport annuel sur : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.